



Indemnité kilométrique, assurance voiture

Par **Cballard**, le **23/03/2015** à **11:45**

Bonjour,

Mon employeur me demande l'attestation d'assurance de mon véhicule car j'utilise mon véhicule personnel pour me rendre sur le lieu de ma mission de travail depuis 5 ans.

Ils me disent subitement que ce papier est obligatoire pour me verser l'indemnité kilométrique que je perçois pourtant depuis 5 ans sans que j'ai eu à fournir cette pièce.

Peuvent-ils me réclamer les papiers d'assurance de mon véhicule? Est-ce que la photocopie de ma carte grise qu'ils ont en leur possession ne suffit pas à leur calcul d'indemnité kilométrique?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **23/03/2015** à **12:03**

Bonjour,

L'employeur peut se couvrir de toute responsabilité en vous demandant l'attestation d'assurance notamment si vous êtes amené à transporter d'autres personnes mais cela ne devrait pas conditionner le versement des indemnités kilométriques du moins a posteriori...